
**Arrêté modificatif 2020-137 modifiant l'arrêté 2020-98 du 23 septembre
2020 portant organisation des élections et convocation des électeurs pour
le renouvellement général des représentants des personnels et des usagers
au Conseil d'Administration du CUFR de Mayotte
Scrutin du Mardi 03 Novembre 2020**

Vu le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 relatif au CUFR de Mayotte ;
Vu l'arrêté 2020-98 portant organisation des élections et convocation des électeurs pour le
renouvellement général des représentants des personnels et des usagers au Conseil
d'Administration du CUFR de Mayotte - Scrutin du Mardi 03 Novembre 2020 et notamment
son article 8 ;
Vu le règlement intérieur du Centre universitaire de Mayotte du 6 juin 2012 mis à jour des
modifications votées au CA du 30 septembre 2020 ;

Le directeur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte
ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'article 8 de l'arrêté 2020-98 du 23 septembre 2020 est modifié comme suit :

Après vérification de leur recevabilité, les listes des candidats et leur profession de foi seront
affichées, dans l'ordre de dépôt des listes, au plus tard le :

Samedi 24 Octobre 2020 à partir de 10h00 (Heure de Mayotte)

Article 2 : Publicité et exécution

La Directrice des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la
connaissance des électeurs par voie d'affichage sur le panneau prévu dans le cadre de ces
élections.

Il est également diffusé sur les espaces internet du CUFR dédié aux présentes élections.

Le présent arrêté est publié au *Recueil des actes administratifs* du CUFR de Mayotte.

Fait à Dembéni, le 17 octobre 2020

Le Directeur du CUFR de Mayotte
Et par délégation la Directrice des Services



Daouya BERKA

Transmis à Monsieur le Recteur de la région académique de Mayotte, Chancelier des
Universités, le

19 OCT 2020